

AFFAIRE N° 14 - Circulaire N°48-SG/DE/3 du 2 Juillet 1963 de M. le Préfet de la Réunion relative à l'édification d'un Mémorial de la Bataille de Verdun.

M. EVAN : demande au Conseil Municipal de faire un geste pour l'édification d'un Mémorial de la Bataille de Verdun, par exemple l'attribution d'une subvention qui serait inscrite au Budget Primitif de 1964.

M. EVAN précise par ailleurs qu'une souscription publique pourrait également être ouverte, les noms des donateurs devant être inscrits à l'intérieur du Monument...

Le principe de la subvention à attribuer est voté à l'unanimité.
Le Maire se renseignera sur le montant éventuel de cette subvention.

M. EVAN remercie chaleureusement le Conseil de son vote unanime.

X

X X